

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, No 12

24 mars 1971



Province photo

M. et Mme Pierre-Elliott Trudeau s'appêtent à faire du ski à Whistler Mountain, au nord de Vancouver (Colombie-Britannique) au cours de leur voyage de noces.

Le premier ministre a épousé, le 4 mars, mademoiselle Margaret Sinclair, fille de M. et Mme James Sinclair. Le mariage-surprise eut lieu jeudi soir, à Vancouver, dans la plus stricte intimité, selon le voeu exprimé par les fiancés.

NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉRIQUE LATINE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp a annoncé récemment les trois projets de développement qui inaugurent le nouveau programme d'aide bilatérale du Gouvernement canadien en Amérique latine.

Des subventions totales de sept millions de dollars, versées par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international, seront consacrées à la réalisation de programmes qui visent à améliorer la valeur nutritive et l'utilité du manioc, à perfectionner le "triticale" (un hybride du blé et du seigle) et à développer les télécommunications guatémaltèques.

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN COLOMBIE

Le programme d'amélioration de la valeur nutritive et de l'utilité du manioc, pour lequel une subvention de 3.25 millions de dollars a été approuvée, sera principalement poursuivi, en Colombie, au Centre

SOMMAIRE

Nouveau programme d'aide à l'Amérique latine	1
Étude sur le contrôle des drogues	3
Voyage aux antipodes	3
Des débouchés pour nos richesses forestières	4
Les cinémas canadiens en 1969	4
Voitures célèbres au Musée de Guerre	5
Nouvelle ambassade en Algérie	6
Achat d'un cinquième Boeing	6

international d'agriculture tropicale (CIAT). La féculé que l'on tire de la racine du manioc est un aliment de base pour plus de 300 millions d'habitants des zones tropicales de la terre. Le CIAT veut en augmenter la teneur en protéines de 1.5 à 5 p. 100 et son rendement à l'acre de 10 à 40 tonnes. D'une part, le programme permettra d'éliminer une grande partie des problèmes que posent actuellement l'entreposage, le transport et la vulnérabilité de cet aliment par rapport à diverses maladies végétales. Les chercheurs, d'autre part, travailleront à développer un élevage de races existantes de porcs acclimatées aux zones tropicales et ayant une alimentation à base de manioc. De 15 à 20 agronomes seront initiés à cet élevage et entreprendront de le développer dans leurs propres pays. La responsabilité administrative pour l'ensemble de ce programme sera confiée au Centre de recherches pour le développement international à Ottawa. Un complément aux travaux poursuivis au CIAT sera fourni par des recherches effectuées dans les Universités McGill et Guelph, au Canada, à l'Institut international d'agriculture tropicale, en Afrique, et peut-être également dans des institutions de l'Inde.

Le CIAT a été créé en 1970 pour favoriser le développement agricole et économique des basses terres tropicales par des travaux de recherches et par des programmes de formation de techniciens et d'amélioration des ressources agricoles nationales des pays intéressés. C'est aussi à ce Centre que l'on poursuit des travaux sur l'élevage du boeuf et du cochon, sur la production du riz, du maïs, des légumes et des tubercules tropicaux ainsi que sur les méthodes agricoles des zones tropicales. Le Centre est financé principalement par W.K. Kellogg, les Fondations Rockefeller et Ford ainsi que par l'Agence de développement international des États-Unis.

PROGRAMME DE SÉLECTION DU "TRITICALE" POUR LE CENTRE "CIMMYT"

Un autre montant de \$3,250,000 sera consacré au Programme de sélection du "triticale" au Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT), au Mexique. Le "triticale", céréale créée par l'homme, est un hybride du blé dur (*tritium*) et du seigle (*secalis*). Cette nouvelle espèce de grain a été produite au CIMMYT par une équipe de phytogénéticiens et de chercheurs de l'Université du Manitoba.

Le "triticale" contient des protéines d'une exceptionnelle qualité. Parmi les plants produits, certains en contenaient même presque autant que la poudre d'oeufs entiers, la plus haute source de protéines disponible jusqu'à maintenant. On mesure la teneur en protéines d'une céréale en calculant le degré de croissance de sujets soumis à un régime alimentaire basé sur cette céréale.

Les travaux réalisés dans les prochaines années pour développer le "triticale" seront décisifs. En effet, les recherches pour développer cette nouvelle céréale se feront alors même que le taux de protéines consommées par habitant dans le monde est à la baisse de façon tragique et qu'une maladie due à une carence de protéines, le kwashiorkor, est largement répandue.

Le programme sera administré pour l'ACDI par le Centre de recherches pour le développement international, et une partie des travaux de recherches se fera au Collège Macdonald de l'Université McGill et à l'Université du Manitoba.

Le CIMMYT possède une réputation internationale considérable. Il a été fondé en 1943 et financé au départ par la Fondation Rockefeller.

ASSISTANCE TECHNIQUE AU GUATÉMALA

La République du Guatemala prépare présentement des études de rentabilité et les avant-projets d'une expansion de 20 millions de dollars de son réseau de télécommunications.

Cinq experts canadiens iront passer neuf mois au Guatemala en 1971 afin d'assister les autorités guatémaltèques à mener à bien ces études. De plus, toujours en 1971, cinq ingénieurs guatémaltèques spécialisés en télécommunications viendront au Canada poursuivre un stage de six mois afin de se familiariser avec le fonctionnement et l'administration du nouveau réseau.

LE NOUVEAU PROGRAMME

Le nouveau programme d'assistance technique bilatérale (aide sans intermédiaire) a été mis sur pied à la suite des recommandations de la récente Déclaration de politique étrangère de Gouvernement du Canada. Le programme s'occupera principalement de l'agriculture, de l'éducation et du développement communautaire. La Déclaration de politique étrangère recommandait aussi un renouvellement, voire même une hausse de la contribution canadienne à la Banque interaméricaine de développement de même qu'un renforcement de l'assistance aux agences privées bénévoles.

Le programme canadien d'assistance à l'Amérique latine a été mis sur pied en 1964 par l'allocation de 10 millions de dollars à la Banque interaméricaine de développement qui administrait cette somme pour le Canada. D'autres allocations ont porté l'apport canadien à des projets soumis par les pays membres de la Banque, étudiés par elle et approuvés par l'ACDI à quelque 60 millions. De plus, le Canada a mis 15 millions de dollars à la disposition de la Banque sous forme de crédits à long terme. Plus de 2,000 Canadiens, missionnaires pour la plupart, travaillent aussi à des projets de développement en Amérique latine. L'ACDI les assiste dans leur travail et participe à plusieurs de leurs projets en les subventionnant partiellement.

ÉTUDE SUR LE CONTRÔLE DES DROGUES

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a présenté à la Chambre la Convention internationale sur les substances psychotropes, document conçu pour créer des méthodes de contrôle efficaces de drogues telles que les hallucinogènes, dont le LSD, les amphétamines, les barbituriques et les tranquillisants. Ce protocole fut arrêté lors de la Conférence des Nations Unies récemment tenue à Vienne.

En présentant la Convention, M. Munro a précisé que le Canada ne l'avait pas signée, afin de pouvoir étudier complètement le document et de pouvoir en discuter, notamment à la lumière du rapport final de la Commission d'enquête LeDain sur l'usage des drogues à des fins non médicales.

"Lors de la Conférence, les délégués ont notamment reconnu la nécessité d'avoir recours à des mesures rigoureuses pour restreindre l'usage de telles substances à des buts légitimes, a déclaré le ministre. Cependant, la Convention reconnaît que l'usage des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques est indispensable et que l'approvisionnement ne doit pas en être indûment restreint. D'une façon générale, la Convention envisage des paliers de contrôle des substances psychotropes similaires à ceux qui existent au Canada pour ces drogues."

PROBLÈME D'IDENTIFICATION

Un des problèmes éprouvés à la Conférence, dans la préparation de la Convention, a été de définir les substances appelées à être contrôlées en vertu d'un tel traité. L'Organisation mondiale de la Santé, par l'intermédiaire de son Comité d'experts sur la pharmacodépendance, a proposé une liste préliminaire de 38 substances réparties en quatre tableaux. La Conférence a décidé de s'en tenir à 32 de ces substances, 10 sur le tableau I, 6 sur le tableau II, 5 sur le tableau III et 11 sur le tableau IV.

MESURES DE CONTRÔLE

La Convention exige que les hallucinogènes, dont le LSD, qui font l'objet du tableau I, soient l'objet des mesures de contrôle les plus sévères. Les parties signataires de cette Convention interdiront toute utilisation des substances du tableau I sauf à des fins scientifiques et pour des besoins médicaux très limités, sous contrôle de personnes dûment autorisées. L'exportation et l'importation de ces substances exigent une autorisation spéciale des autorités compétentes des pays concernés. Une autorisation spéciale d'exportation et d'importation sera également nécessaire pour les substances du tableau II (stimulants du système nerveux central). Pour chaque exportation de substances de la liste III, l'exportateur devra rédiger une déclaration qui sera remise aux autorités compétentes du pays importateur, en-deçà de 90 jours de la date d'expédition, non pas avant l'expédition tel qu'exigé pour les substances indiquées aux tableaux I et II.

EXIGENCES DE LA CONVENTION

Un article de la Convention exige que les parties fournissent au Secrétaire général de l'ONU les renseignements que la Commission des stupéfiants peut demander comme nécessaires à l'exercice de ses fonctions, et notamment un rapport annuel ayant trait au fonctionnement de la Convention dans leurs territoires. Des rapports annuels de statistiques devront également être fournis par les parties à l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

La Convention prévoit que sous réserve de ses dispositions constitutionnelles, chaque partie considérera comme un délit punissable, toute infraction à une loi ou à un règlement adopté en exécution de ses obligations découlant de la Convention. En même temps, ce même article prévoit que les parties pouront, au lieu de condamner les personnes utilisant de façon abusive les substances psychotropes, ou de prendre une sanction pénale à leur encontre, ou comme complément de ladite sanction, soumettre ces personnes à des mesures de traitement, d'éducation, de post-cure, de réadaptation et de réintégration sociale.

La Convention sera ouverte à la signature jusqu'au 1er janvier 1972 et, après cette date, elle sera ouverte à l'adhésion. Elle entrera en vigueur 90 jours après que 40 des États l'aient signée sans réserve de ratification ou auront déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion auprès des Nations Unies.

Des délégations de 71 pays ont assisté à cette Conférence ainsi que des observateurs de quatre États, de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et d'autres organisations internationales.

Environ 20 pays ont signé le protocole à la cérémonie du 21 février, soit avec pleins pouvoirs d'engager leur pays à la convention, soit sous réserve de ratification par leurs gouvernements.

VOYAGE AUX ANTIPODES

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, dirigera à la fin de ce mois en Nouvelle-Zélande et en Australie, un groupe de douze personnes réunissant des députés fédéraux, des fonctionnaires de son ministère et d'autres personnalités. Le groupe va prendre connaissance des programmes gouvernementaux mis en oeuvre à l'intention des Maoris en Nouvelle-Zélande et des autochtones en Australie, et étudier les méthodes de mise en valeur des ressources naturelles dans ce dernier pays. Il se renseignera également sur le fonctionnement du réseau des parcs nationaux dans les deux pays.

Les voyageurs quitteront Ottawa le 26 mars et arriveront en Nouvelle-Zélande le 29; ils y passeront trois jours à titre d'invités du Gouvernement, soit jusqu'au 2 avril, date à laquelle ils partiront pour

l'Australie, où ils arriveront la journée même. Ils en repartiront le 9 avril, à destination d'Ottawa, après avoir visité Canberra, Sydney et diverses localités des régions septentrionales de ces pays.

BUT DU VOYAGE

En Nouvelle-Zélande, le groupe s'intéressera surtout à la façon dont les Maoris et les autres groupes de la population ont pu établir un régime social et économique considéré comme l'un des mieux équilibrés au monde.

En Australie, il étudiera l'administration des affaires du Nord de ce pays, la mise en valeur des ressources naturelles, ainsi que les programmes gouvernementaux à l'intention des autochtones.

M. Chrétien a déclaré: "Toutes les régions qui nous intéressent, en Nouvelle-Zélande et en Australie, ont quelque chose en commun avec le Canada. En effet, la population de ces deux pays se compose en partie d'autochtones comme au Canada. J'espère que nos constatations, pour ce qui est des programmes gouvernementaux et de la manière dont le régime social et économique a été établi en coopération, aideront le Gouvernement canadien ainsi que nos autochtones à élaborer un système semblable, sans qu'il y ait nécessairement identité d'objectifs."

POINTS COMMUNS

Le ministre a fait remarquer qu'il est possible d'établir un parallèle entre les particularités des régions septentrionales du Canada et de l'Australie et les efforts déployés par les deux pays pour exploiter leurs richesses minières et autres dans ces régions. Il a ajouté: "En ce qui concerne la géographie et la démographie, les ressemblances sont nombreuses. En effet, le nord de l'Australie et les Territoires du Nord-Ouest canadien sont riches en ressources naturelles, et les deux présentent des difficultés d'accès identiques. De plus, les localités y sont éparses et peu peuplées. Aux deux endroits, on relève les mêmes besoins d'amélioration du transport et des communications.

Ayant constaté sur place la façon dont ces problèmes sont résolus, tant par le gouvernement de l'Australie que par ses industries et sa population, nous serons certainement en mesure de prendre des décisions convenables en ce qui a trait au Nord canadien."

DES DÉBOUCHÉS POUR NOS RICHESSES FORESTIÈRES

Un programme quinquennal de promotion en vue d'exploiter les nouveaux débouchés à l'étranger pour le contre-plaqué et le bois d'oeuvre tendres a été proposé récemment par M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce et M. Jack Davis, ministre des Pêches et des Forêts.

"Ce programme a pour but de contribuer à l'expansion de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique et d'améliorer la situation de l'emploi" a dit M. Pepin. Une demande de la part du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique est à l'origine de ce programme. "Nous sommes très heureux de cette initiative et nous espérons que le Gouvernement de la Colombie-Britannique participera à cette entreprise en collaboration avec le Conseil et le Gouvernement fédéral", a déclaré M. Pepin.

Le coût du programme au cours de la première année serait de 1.5 million de dollars. On s'attend que sa réussite permette d'accroître la production de contre-plaqué de 50 p. 100 et celle de bois d'oeuvre de 30 p. 100. Les résidus de cette production suffiraient à entretenir un débit supplémentaire de 525,000 tonnes de pâte par an.

"Il y a de nombreuses occasions d'intensifier la pénétration des marchés extérieurs, notamment en Grande-Bretagne et en Europe continentale" a dit M. Pepin.

Les programmes antérieurs du ministère et du Conseil ont suscité beaucoup d'intérêt en Grande-Bretagne et en Europe pour les méthodes et les matériaux de construction canadiens. Le ministère de l'Industrie et du Commerce parraine présentement le projet-pilote de construction domiciliaire à Igny, près de Paris.

En 1969, les industries forestières de la Colombie-Britannique ont produit pour 1.5 milliard de dollars et ont employé 100,000 ouvriers. Une bonne part des forêts accessibles de la province demeure toutefois inexploitées; on estime que l'exploitation pourrait être doublée et maintenue à ce niveau élevé.

On s'attend à ce que ce programme permette de créer un nombre considérable de nouveaux emplois. Il offrirait en plus des débouchés importants aux producteurs canadiens de machines, de matériel et d'autres fournitures requises par l'industrie.

LES CINÉMAS CANADIENS EN 1969

En 1969, il y avait 1,428 cinémas au Canada dont 271 cinémas en plein air. Les recettes provenant des entrées (sans les taxes) ont augmenté de 3.8% passant de \$113,697,252 en 1968 à \$118,020,089 tandis que le nombre d'entrées payantes a diminué de 7.2% (90,226,070 entrées en 1969 contre 97,188,785 en 1968).

Le nombre d'employés rémunérés fut de 10,989 pour des rémunérations totales de \$22,918,423 (\$21,355,685 en 1968). Les 271 cinémas en plein air ont déclaré des recettes provenant des entrées (sans les taxes) au montant de \$15,657,580 tandis que \$6,932,843 furent obtenus d'autres sources. Les 2,910 personnes employées dans ce genre d'établissement ont reçu \$3,865,979 en rémunérations totales.

VOITURES CÉLÈBRES AU MUSÉE DE GUERRE



Musées nationaux du Canada
La voiture du vicomte Alexander.

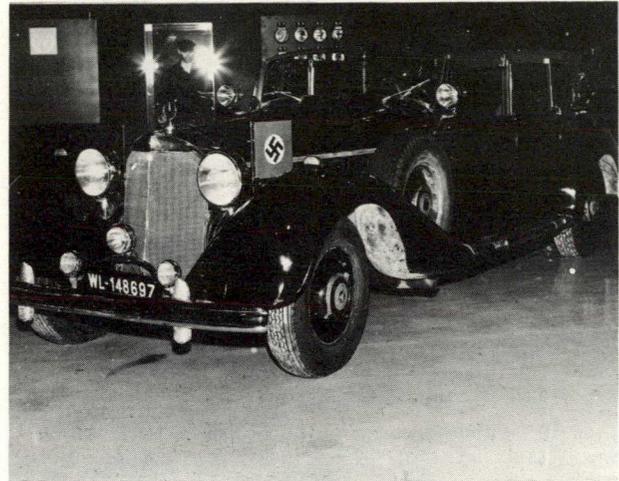
Le Musée de Guerre du Canada a récemment exposé la voiture d'état-major dont s'était servi, pendant la Deuxième Guerre mondiale, le maréchal du Reich Hermann Goering. Le roadster noir blindé qui avait été construit à Stuttgart par *Mercedes Benz* fut livré en juillet 1940 au quartier général d'Hitler, où il fut attribué à Goering, dictateur économique de l'Allemagne et des pays occupés et commandant en chef de l'Aviation allemande.

Lors de la fin de la guerre, la voiture, qui pèse 9,000 livres, avait reçu dix-huit couches de peinture, noire et verte, alternées; on l'avait peinte en vert, en effet, pour les inspections en campagne, et en noir pour les occasions d'État. La carrosserie est à l'épreuve des balles et le verre des vitres a un pouce d'épaisseur; une plaque de blindage d'un quart de pouce d'épaisseur se trouve derrière le siège arrière. Il y a deux compartiments à l'arrière pour des pistolets automatiques et un compartiment analogue en avant. La voiture avait une vitesse maximum de 135 milles à l'heure.

Pris en 1945 par la 101e Division aéroportée des États-Unis, le roadster fut envoyé aux terrains d'essai d'Aberdeen, au Maryland, et a fait, depuis, l'objet d'une restauration.

VOITURE DU VICOMTE ALEXANDER

Un autre véhicule célèbre de la Seconde Guerre mondiale, la voiture de commandement utilisée par le



Musées nationaux du Canada
La voiture du maréchal Hermann Goering.

maréchal le vicomte Alexander of Tunis est en la possession du Musée de Guerre du Canada depuis 1949. Cette *Ford* militaire standard fut modifiée spécialement pour le vicomte Alexander en 1941, au Caire, lorsque le maréchal revint de Birmanie pour prendre le commandement des Forces méditerranéennes centrales. Il s'en servit pendant les campagnes dans le désert, du Caire à Tunis, et ultérieurement en Sicile et Italie.

La voiture, qui pesait 6,000 livres une fois chargée, comportait, entre autres accessoires, un compas solaire, des pneus ultra-larges, des garnitures de bois de chaque côté de la carrosserie, un étrier en métal, un deuxième pare-brise installé derrière le siège avant pour protéger contre les volées de sable, des supports à fusils et des réservoirs d'essence, d'huile et d'eau. Afin d'économiser l'eau, on avait inséré un tube de caoutchouc par un trou dans le bouchon du radiateur, ce qui permettait à l'eau condensée de se déverser dans un récipient installé sur le pare-choc avant.

Conduit sur une distance totale de 180,000 milles, le véhicule eut quatre moteurs et de nombreuses remises en état.

Après la guerre, lorsque la voiture fit une tournée triomphale des États-Unis et du Canada, beaucoup d'accessoires furent emportés comme souvenirs. Afin de remplacer les objets essentiels, on fit appel aux conseils de M. J. Wells, d'Ottawa, qui fut le

chauffeur du vicomte Alexander de 1939 à 1952 et qui conduisit la voiture de 1942 à 1945.

Le véhicule porte le flambeau qui était l'insigne du Commandement des Forces de la Méditerranée centrale, l'insigne-chameau de l'État-major général de l'Armée au Caire, les rubans des campagnes d'Afrique et d'Italie et les cinq étoiles dénotant son appartenance à un maréchal.

NOUVELLE AMBASSADE EN ALGÉRIE

Le ministère des Affaires extérieures, a annoncé que le Canada nommera bientôt son premier ambassadeur résident en Algérie. Des préparatifs en vue de l'ouverture d'une mission diplomatique à Alger sont en cours et se poursuivent activement, de concert avec les autorités algériennes. Le nouvel ambassadeur rejoindra son poste dans les meilleurs délais.

L'ouverture prochaine de cette nouvelle mission résidente traduit le désir des deux gouvernements d'intensifier davantage les relations qui se sont déjà établies entre l'Algérie et le Canada; elle manifeste l'importance que reconnaît le Canada au rôle de l'Algérie sur la scène internationale; et elle reflète l'accroissement progressif de la coopération et des relations commerciales entre les deux pays. En outre, la nouvelle ambassade du Canada sur place à Alger sera en mesure d'assurer les services appropriés aux nombreux ressortissants canadiens en Algérie.

Jusqu'à présent, les relations diplomatiques du Canada avec l'Algérie étaient assurées par l'ambassadeur canadien résident à Berne. Pour sa part, le Gouvernement algérien, qui a déjà une mission diplomatique à Ottawa, désignera dès que possible un ambassadeur.

ACHAT D'UN CINQUIÈME BOEING

Le ministre de la Défense nationale, M. Donald Macdonald, a annoncé que le Gouvernement a autorisé l'achat d'un cinquième *Boeing 707* destiné aux Forces canadiennes. Cet appareil à réaction de longue portée s'ajoutera aux quatre autres *707* qui sont en service dans les Forces canadiennes depuis mars 1970.

Ces cinq avions remplacent les 12 *Yukon* à turbo-propulsion qui équipaient jusqu'ici le Commandement du transport aérien, et dont le dernier sera retiré du service à la fin de mars.

L'acquisition de ce cinquième *707* assurera au Commandement une plus grande souplesse d'action et lui permettra d'accomplir, en temps voulu, les

nombreuses missions de transport sur longues distances qui lui sont confiées.

Ces avions ne seront pas utilisés seulement pour les tâches de transport car, en effet, deux d'entre eux sont en voie d'être transformés en ravitailleurs aériens, afin de faciliter le déploiement de chasseurs et d'avions tactiques de courte portée.

Le coût total du nouveau *Boeing* sera de 10 à 11 millions de dollars, y compris les pièces de rechange, et s'inscrit dans le cadre du budget fixe de Défense pour 1970-1971.

Le coût d'exploitation des cinq *707* s'élèvera à un peu moins de 11.5 millions de dollars, par rapport aux 16 millions que coûtait l'exploitation des *Yukon*.



Les aviculteurs canadiens ont vendu un total de 10,370,000 caisses d'oeufs au cours de l'année 1970. Ce chiffre dépasse largement celui de 8,400,000 caisses vendues en 1969 et bat tous les records des années précédentes en ce qui concerne les ventes mensuelles aux postes enregistrés.